

A R R Ê T É

portant délégation de signature

DAJ-2022.01.01.44

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 Délégation de signature est consentie à **Monsieur Luc PILLOT**, Professeur certifié à Nantes Université, Enseignant à l'UFR STAPS, Chargé de mission et Responsable du dispositif Sport Haut Niveau au sein du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de Nantes Université, pour les besoins du dispositif dans le domaine des affaires financières :

- pour tous les contrats de prestations de services ou de fournitures et bons de commande dans la limite de 3 000 € HT.

ARTICLE 2 Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de son affichage. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux du SUAPS, et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

La Déléguée,



Carine BERNALTE

Présidente de Nantes Université

Vu et pris connaissance

Le 21 janvier 22

Le Délégué,



Luc PILLOT

Chargé de mission et Responsable du
dispositif Sport de Haut Niveau à Nantes
Université

Transmis au Recteur le 03/01/2022

Affiché le 03/01/2022